



Ordonnance de télécom CRTC 2013-268

Version PDF

Ottawa, le 29 mai 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	446	le 17 mai 2013	le 23 juillet 2013
Bell Canada	7389	le 17 mai 2013	le 23 juillet 2013
Ontario Telecommunications Association	100	le 10 mai 2013	le 29 mai 2013
Ontario Telecommunications Association	101	le 10 mai 2013	le 29 mai 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.